

PROCÈS VERBAL

Conseil Municipal du 12 avril 2023 (19h00)

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVRIER, Maire. La convocation précisant le lieu et les conditions de la réunion ordinaire a été envoyée à chaque élu le 05 avril 2023 conformément aux dispositions du C.G.C.T. (articles L.2121-10 – L.2121-11).

Étaient présents : M. CHEVRIER Philippe, M. MONNEREAU Patrick, M. BRUNET Élisée, M. BLANCKAERT Didier, M. BOSC David, M. RENARD Roger, M. FAVAUDON Dominique, Mme MATULEWIEZ CIEPIELA Stéphanie, Mme BERRO Souraya, Mme CONIL Brigitte

Étaient absents excusés : M. BIGOT Mickaël (donne pouvoir à M. FAVAUDON Dominique), M. BALDASSARI Henri (donne pouvoir à M. MONNEREAU Patrick)

Nombre de conseillers en exercice : 12 Présents : 10 Votants : 12

Assistait à la réunion : Mme Stéphanie KHIATE, Secrétaire Générale

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Monsieur Didier BLANCKAERT.

ORDRE DU JOUR :

Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 15 mars 2023

- 1 INSTITUTIONS et VIE POLITIQUE – Détermination du nombre de poste d'adjoint au Maire suite à décès
- 2 INSTITUTIONS et VIE POLITIQUE – Désignation d'un représentant au SIVOS scolaire
- 3 INSTITUTIONS et VIE POLITIQUE – Désignation d'un représentant au SIFICES
- 4 INSTITUTIONS et VIE POLITIQUE – Désignation d'un représentant au SOLURIS
- 5 INSTITUTIONS et VIE POLITIQUE – Remplacement d'un membre élu au CCAS
- 6&7 FINANCES LOCALES – Budget principal Commune et budget annexe camping : Validation des comptes de gestion 2022 dressés par le comptable public

M. Patrick MONNEREAU sera désigné président de séance pour les points 8 et 9

- 8&9 FINANCES LOCALES – Budget principal Commune et budget annexe camping : Approbation des comptes administratifs 2022
- 10&11 FINANCES LOCALES – Budget principal Commune et budget annexe camping : Affectation des résultats de l'exercice 2022
- 12 FINANCES LOCALES – Fixation des taux d'imposition 2023
- 13&14 FINANCES LOCALES – Budget principal Commune et budget annexe camping : Vote des budgets primitifs 2023
- 15 FINANCES LOCALES – Budget principal Commune : Affectation des subventions d'équipement et de fonctionnement 2023
- 16 FINANCES LOCALES – Budget principal Commune : Attribution des subventions aux associations et personnes de droit privé 2023
- 17&18 FINANCES LOCALES – Budget principal Commune et budget annexe camping : Provision 2023
- 19 DOMAINE et PATRIMOINE – Retrait de la délibération n°02 en date du 14 décembre 2022 instaurant la cession du bien « Maison d'habitation » sis 1 avenue des Acacias La Brée les Bains cadastré A729 à Mme BOURGOIS Myriam demeurant 226 rue de la Douane Domino 17190 Saint Georges d'Oléron suite à l'abandon du projet du bénéficiaire
- 20 DOMAINE et PATRIMOINE – Cession du bien « Maison d'habitation » sis 1 avenue des Acacias La Brée les Bains cadastrée A729 à M. et Mme Nicolas et Amandine BOISSEAU demeurant 61 rue de Missy 17000 LA ROCHELLE.

Compte rendu des décisions du Maire

Questions diverses

Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 15 mars 2023

Délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Adopté par	12	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	12	Voix	
Exprimés	12	Voix	
POUR	12	Voix	
CONTRE			
ABSTENTION			
NPPV			

1 INSTITUTIONS et VIE POLITIQUE – Détermination du nombre de poste d'adjoint au Maire suite à décès

Le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints. Par délibération du 03 juillet 2020, le Conseil Municipal a fixé le nombre d'adjoints au Maire à quatre.

Considérant le décès de M. Philippe CHOTEAU, quatrième adjoint au Maire en date du 25 mars 2023, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** la suppression d'un poste d'adjoint au Maire,
- **DÉTERMINE** à 3 le nombre de postes d'adjoints au Maire,
- **MAINTIENT** les adjoints au Maire dans leur position initiale à savoir :
 - 1^{er} adjoint : M. Patrick MONNEREAU
 - 2^{ème} adjoint : M. Elisée BRUNET
 - 3^{ème} adjoint : M. Didier BLANCKAERT

Délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Adopté par	12	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	12	Voix	
Exprimés	12	Voix	
POUR	12	Voix	
CONTRE			
ABSTENTION			
NPPV			

2 INSTITUTIONS et VIE POLITIQUE – Désignation d'un représentant au SIVOS scolaire par vote à bulletin secret

Par délibération n° 2020070305b le Conseil Municipal du 03 juillet 2020 a désigné M. Philippe CHOTEAU, Mme Brigitte CONIL et M. David BOSC membres titulaires du Syndicat Intercommunal à vocation scolaire et extra-scolaire de La Brée les Bains et Saint Denis d'Oléron.

Conformément à l'article L.5211-7 du CGCT, les délégués de la commune sont élus au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, le plus âgé est élu.

Considérant qu'il convient de pourvoir à la vacance du poste de membre titulaire suite au décès de M. Philippe CHOTEAU, après un appel de candidatures et au vote à bulletin secret, le dépouillement a donné les résultats suivants :

- M. Patrick MONNEREAU est désigné membre titulaire,
- Mme Brigitte CONIL et M. David BOSC sont maintenus membres titulaires.

3 INSTITUTIONS et VIE POLITIQUE – Désignation d'un représentant au SIFICES par vote à bulletin secret

Par délibération n° 2020070305a le Conseil Municipal du 03 juillet 2020 a désigné M. Philippe CHOTEAU, Mme Souraya BERRO membres titulaires et M. David BOSC membre suppléant du Syndicat Intercommunal pour le fonctionnement et les investissements du Collège d'Enseignement Secondaire de St Pierre d'Oléron.

Conformément à l'article L.5211-7 du CGCT, les délégués de la commune sont élus au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, le plus âgé est élu.

Considérant qu'il convient de pourvoir à la vacance du poste de membre titulaire suite au décès de M. Philippe CHOTEAU, après un appel de candidatures et au vote à bulletin secret, le dépouillement a donné les résultats suivants :

- M. David BOSC est désigné membre titulaire.

M. BOSC était suppléant, il a été convenu de procéder au vote d'un poste de suppléant. Après un appel de candidatures et au vote à bulletin secret, le dépouillement a donné les résultats suivants :

- M. Mickaël BIGOT est désigné membre suppléant,
- Mme Souraya BERRO est maintenue membre titulaire.

4 INSTITUTIONS et VIE POLITIQUE – Désignation d'un représentant au SOLURIS par vote à bulletin secret

Par délibération n° 2020070305e le Conseil Municipal du 03 juillet 2020 a désigné M. Philippe CHOTEAU, membre titulaire, M. Didier BLANCKAERT et M. Michel DAISSE membres suppléants du Syndicat mixte pour l'Informatisation Communale en Charente Maritime.

Conformément à l'article L.5211-7 du CGCT, les délégués de la commune sont élus au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, le plus âgé est élu.

Considérant qu'il convient de pourvoir à la vacance du poste de membre titulaire suite au décès de M. Philippe CHOTEAU et d'un membre suppléant suite à la démission de M. Michel DAISSE, après un appel de candidatures et au vote à bulletin secret, le dépouillement a donné les résultats suivants :

- M. Dominique FAVAUDON est désigné membre titulaire,
- Mme Stéphanie CIEPIELA est désignée membre suppléant,
- M. Didier BLANCKAERT est maintenu membre suppléant.

5 INSTITUTIONS et VIE POLITIQUE – Remplacement d'un membre élu au CCAS

L'article R123-9 du Code de l'action sociale et des familles prévoit que le ou les sièges laissés vacants par un ou des conseillers municipaux, pour quelque cause que ce soit, sont pourvus dans l'ordre de la liste à laquelle appartiennent le ou les intéressés.

Considérant qu'il convient de pourvoir à la vacance du poste de membre élu du CCAS suite au décès de M. Philippe CHOTEAU ainsi que l'ordre de la liste 1 définie lors de la délibération n°2020071002 du Conseil Municipal du 10 juillet 2020, le Conseil Municipal :

- **DÉSIGNE** Mme Souraya BERRO membre élu du CCAS.

Délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Adopté par	12	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	12	Voix	
Exprimés	12	Voix	
POUR	12	Voix	
CONTRE			
ABSTENTION			
NPPV			

6 Budget principal Commune : Validation du compte de gestion 2022 dressé par le comptable public

Le compte de gestion a été transmis par le comptable public pour vérification de sa conformité aux écritures passées sur l'exercice 2022.

Le compte a été vérifié et est conforme, pour le budget principal de la commune.

Il est présenté comme suit :

Commune

Résultats budgétaires de l'exercice

08600 - LA BREE LES BAINS

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 640 344,64	2 850 312,77	5 490 657,41
Titres de recette émis (b)	796 668,11	2 348 141,31	3 144 809,42
Réductions de titres (c)	55 000,00	21 000,00	76 000,00
Recettes nettes (d = b - c)	741 668,11	2 327 141,31	3 068 809,42
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 640 344,64	2 850 312,77	5 490 657,41
Mandats émis (f)	993 842,40	2 034 207,06	3 028 049,46
Annulations de mandats (g)		7 739,91	7 739,91
Depenses nettes (h = f - g)	993 842,40	2 026 467,15	3 020 309,55
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		300 674,16	48 499,87
(h - d) Déficit	252 174,29		

Le conseil municipal :

- **APPOUVE et ADOPTE** le compte de gestion de l'exercice 2022 présenté par Monsieur le Comptable Public,
- **APPROUVE** le résultat d'exécution tel que repris dans le tableau ci-dessus.

Délibéré à la majorité des membres présents ou représentés,

Adopté par	11	Voix	Majorité
Présents ou représentés	12	Voix	
Exprimés	12	Voix	
POUR	11	Voix	
CONTRE	01	Voix	M. Roger RENARD
ABSTENTION			

7 Budget annexe Camping : Validation du compte de gestion 2022 dressé par le comptable public

Le compte de gestion a été transmis par le comptable public pour vérification de sa conformité aux écritures passées sur l'exercice 2022.

Le compte a été vérifié et est conforme, pour le budget annexe du camping.

Il est présenté comme suit :

Camping

Résultats budgétaires de l'exercice

08602 - BA CAMPING LA BREE LES BAINS

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	316 678,19	330 118,17	646 796,36
Titres de recette émis (b)	48 061,56	314 197,65	362 259,21
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	48 061,56	314 197,65	362 259,21
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	316 678,19	330 118,17	646 796,36
Mandats émis (f)		296 528,83	296 528,83
Annulations de mandats (g)		4 320,51	4 320,51
Depenses nettes (h = f - g)		292 208,32	292 208,32
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	48 061,56	21 989,33	70 050,89
(h - d) Déficit			

Le conseil municipal :

- **APPOUVE et ADOPTE** le compte de gestion de l'exercice 2022 présenté par Monsieur le Comptable Public,
- **APPROUVE** le résultat d'exécution tel que repris dans le tableau ci-dessus.

Délibéré à la majorité des membres présents ou représentés,

Adopté par	11	Voix	Majorité
Présents ou représentés	12	Voix	
Exprimés	12	Voix	
POUR	11	Voix	
CONTRE	01	Voix	M. Roger RENARD
ABSTENTION			

Conformément à l'article 2121-14 du CGCT, Le Maire peut assister à la discussion mais ne peut participer au vote, aussi, M. MONNEREAU est désigné président de séance pour les points 8 et 9.

8 Budget principal Commune: Approbation du compte administratif 2022

L'arrêt des comptes 2022 fait apparaître la situation suivante :

Commune	
COMMUNE LA BREE LES BAINS	
RESULTATS 2022 - Affectation du résultat de fonctionnement	EXERCICE 2022
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Recettes de fonctionnement	2 327 141,31
Dépenses de fonctionnement	2 026 467,15
Excédent de l'exercice (a) ou Déficit de l'exercice	300 674,16
Excédent cumulé antérieur reporté (N-1) ou Déficit cumulé antérieur reporté (N-1) (b)	729 479,47
Résultat cumulé de fonctionnement au 31/12 à "affecter" (*) sur budget N+1 (a + b)	1 030 153,63
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	
Recettes d'investissement réalisées	741 668,11
Dépenses d'investissement réalisées	993 842,40
Excédent de l'exercice (c) ou Déficit de l'exercice	-252 174,29
Excédent cumulé antérieur reporté (N-1) ou Déficit cumulé antérieur reporté (N-1) (d)	1 150 447,07
Résultat cumulé d'investissement au 31/12 (à reporter en investissement au BP N+1 à l'article 001 Dépenses (si déficit) ou Recettes (si excédent))	Excédent Déficit (c + d) 898 272,78
RESULTAT de l'exécution du budget 2022	48 499,87 €
RESTES A REALISER en Investissement au 31/12 (à reporter sur BP N+1 en dép. et en recettes dans chaque opération concernée)	
Dépenses	444 894,48 €
Recettes	38 040,00 €
solde Déficit	- 406 854,48 €
EXCEDENT GLOBAL INVESTISSEMENT	491 418,30 €
Besoin de financement total (résultat cumulé invest. + solde restes à réaliser)	- €
RESULTAT GLOBAL de l'exécution du budget de la Commune	1 521 571,93 €
DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Rappel Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12 à affecter sur budget N+1 art.002	1 030 153,63
Couverture besoin financement - art. 1068	- €
DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT D'INVESTISSEMENT	
Rappel Résultat d'investissement cumulé au 31/12 à affecter sur budget N+1 art.001	491 418,30

Le Conseil Municipal :

- **CONSTATE** que les résultats de l'exécution du budget de la Commune laissent apparaître un excédent global de clôture de 1 521 571,93€ au titre de l'année 2022,
- **APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2022 du budget principal de la Commune,
- **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibéré à la majorité des membres présents ou représentés,

Adopté par	10	Voix	Majorité
Présents ou représentés	11	Voix	
Exprimés	11	Voix	
POUR	10	Voix	
CONTRE	01	Voix	M. Roger RENARD
ABSTENTION			
NPPV	01		M. Philippe CHEVRIER

9 Budget annexe Camping : Approbation du compte administratif 2022

L'arrêt des comptes 2022 fait apparaître la situation suivante :

Camping

CAMPING MUNICIPAL LE PLANGINOT		EXERCICE 2022
RESULTATS 2022 - Affectation du résultat de fonctionnement avec calcul du besoin de financement		
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		
Recettes de fonctionnement		314 197,65
Dépenses de fonctionnement		292 208,32
Excédent de l'exercice (a) ou Déficit de l'exercice		21 989,33
Excédent cumulé antérieur reporté (N-1) ou Déficit cumulé antérieur reporté (N-1) (b)		56 924,30
Résultat cumulé de fonctionnement au 31/12 à "affecter" (*) sur budget N+1 (a + b)		78 913,63
RESULTAT D'INVESTISSEMENT		
Recettes d'investissement réalisées		48 061,56
Dépenses d'investissement réalisées		0,00
Excédent de l'exercice (c) ou Déficit de l'exercice		48 061,56
Excédent cumulé antérieur reporté (N-1) ou Déficit cumulé antérieur reporté (N-1) (d)		268 578,19
Résultat cumulé d'investissement au 31/12 (à reporter en investissement au BP N+1 à l'article 001 Dépenses (si déficit) ou Recettes (si excédent))	Excédent Déficit (c + d)	316 639,75
RESULTAT de l'exécution du budget 2022		70 050,89 €
RESTES A REALISER en Investissement au 31/12 (à reporter sur BP N+1 en dép. et en recettes dans chaque opération concernée)		
Dépenses		29 900,00 €
Recettes		- €
solde Déficit		- 29 900,00 €
EXCEDENT GLOBAL INVESTISSEMENT		286 739,75 €
Besoin de financement total (résultat cumulé invest. +solde restes à réaliser)		- €
RESULTAT GLOBAL de l'exécution du budget du Camping 2022		365 653,38 €
DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		
Rappel Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12 à affecter sur budget N+1 art.002		78 913,63
Couverture besoin financement - art. 1068		- €
DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT D'INVESTISSEMENT		
Rappel Résultat d'investissement cumulé au 31/12 à affecter sur budget N+1 art.001		286 739,75

Le Conseil Municipal :

- **CONSTATE** que les résultats de l'exécution du budget annexe du Camping laissent apparaître un excédent global de clôture de 365 653,38€ au titre de l'année 2022,
- **APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2022 du budget annexe Camping,
- **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibéré à la majorité des membres présents ou représentés,

Adopté par	10	Voix	Majorité
Présents ou représentés	11	Voix	
Exprimés	11	Voix	
POUR	10	Voix	
CONTRE	01	Voix	M. Roger RENARD
ABSTENTION			
NPPV	01		M. Philippe CHEVRIER

10 Budget principal Commune : Affectation des résultats de l'exercice 2022

Afin de respecter le principe d'équilibre budgétaire, et conformément à l'instruction comptable (article R 2311-12 du Code général des collectivités territoriales), l'excédent de la section de fonctionnement doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement apparaissant à la clôture de l'exercice précédent.

L'assemblée délibérante, après avoir procédé à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur (report antérieur débiteur), est tenue d'affecter le résultat à la couverture d'un besoin de financement (compte 1068).

Le Conseil Municipal :

- **STATUE** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022 du budget de la Commune,
- **CONSTATE** que le compte administratif 2022 de la Commune fait apparaître :

Commune	
En fonctionnement :	
un excédent de fonctionnement de	300 674,16€
un excédent reporté de	729 479,47€
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	1 030 153,63€
En investissement :	
un déficit d'investissement de	-252 174,29€
un excédent reporté de	1 150 447,07€
un déficit des restes à réaliser de	-406 854,48€
Soit un résultat d'investissement cumulé de	491 418,30€
Soit un besoin de financement de : 0,00€	

- **DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 de la Commune comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2022 : **Excédent** 1 030 153,63€

Affectation des excédents de fonctionnement :

Au besoin de financement de la section investissement (Art. 1068) 00,00€

Résultat reporté au budget 2023 en fonctionnement (002) 1 030 153,63€

Résultat d'investissement reporté (001) Excédent 491 418,30€

Délibéré à la majorité des membres présents ou représentés,

Adopté par	11	Voix	Majorité
Présents ou représentés	12	Voix	
Exprimés	12	Voix	
POUR	11	Voix	
CONTRE	01	Voix	M. Roger RENARD
ABSTENTION			
NPPV			

11 Budget annexe Camping : Affectation des résultats de l'exercice 2022

Afin de respecter le principe d'équilibre budgétaire, et conformément à l'instruction comptable (article R 2311-12 du Code général des collectivités territoriales), l'excédent de la section de fonctionnement doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement apparaissant à la clôture de l'exercice précédent.

L'assemblée délibérante, après avoir procédé à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur (report antérieur débiteur), est tenue d'affecter le résultat à la couverture d'un besoin de financement (compte 1068).

Le Conseil Municipal :

- **STATUE** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022 du budget annexe Camping,
- **CONSTATE** que le compte administratif 2022 Camping fait apparaître :

Camping

En fonctionnement :	
un excédent de fonctionnement de	21 989,33€
un déficit reporté de	56 924,30€
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	78 913,63€
En investissement :	
un excédent d'investissement de	48 061,56€
un excédent reporté de	268 578,19€
un déficit des restes à réaliser de	-29 000,00€
Soit un résultat d'investissement cumulé de	286 739,75€

Soit un besoin de financement de : 0,00€

- **DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 du Camping comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2022 : **Excédent 78 913,63€**

Affectation des excédents de fonctionnement :

Au besoin de financement de la section investissement (Art. 1068) 0,00€

Résultat reporté au budget 2023 en fonctionnement (002) 78 913,63€

Résultat d'investissement reporté (001) Excédent 286 739,75€

Délibéré à la majorité des membres présents ou représentés,

Adopté par	11	Voix	Majorité
Présents ou représentés	12	Voix	
Exprimés	12	Voix	
POUR	11	Voix	
CONTRE	01	Voix	M. Roger RENARD
ABSTENTION			
NPPV			

12 Fixation des taux d'imposition 2023

Il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition de 2023.

Aussi, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2023, et de maintenir un coefficient de variation proportionnelle égale à 1,
- **FIXE** les taux d'imposition comme suit :
Taxe foncière (bâti) : 44,48%
Taxe foncière (non bâti) : 47,53%
Taxe habitation sur les résidences secondaires : 9,23%
Pour un produit global attendu de 1 894 164€,
- **DIT** que les recettes seront inscrites à l'article 73111 du budget de la Commune pour l'exercice 2023.

Délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Adopté par	12	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	12	Voix	
Exprimés	12	Voix	
POUR	12	Voix	
CONTRE			
ABSTENTION			
NPPV			

13 Budget principal : Vote du budget primitif 2023

Les documents ci-joints vous présentent la prévision pour 2023 par chapitres en fonctionnement « VUE D'ENSEMBLE » ci-dessous et par opérations en investissement annexées.

Commune

Section de fonctionnement

Dépenses

011 - Charges à caractère général	750 914,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	929 700,00 €
014 - Atténuations de produits	220 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	302 500,00 €
66 - Charges financières	10 300,00 €
67 - Charges exceptionnelles	500,00 €
68- Dotations provisions semi-budgétaires	1 500,00 €
Total dépenses réelles	2 215 414,00 €
023 – virement à la section d'investissement	627 697,87 €
042- amortissements	66 366,00 €
Total dépenses d'ordre	694 063,87 €
Total dépenses de fonctionnement	2 909 477,87€

Recettes

70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	44 165,00 €
731 – Impositions directes	1 452 782,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	312 540,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	62 837,24 €
76 - Produits financiers	0,00 €
77 - Produits exceptionnels	200,00 €
013 - Atténuations de charges	6 800,00 €
Total recettes réelles	1 879 324,24 €
002 - Excédent reporté	1 030 153,63 €
Total recettes de fonctionnement	2 909 477,87 €

Section d'investissement

Dépenses

001	DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	- €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	2 000,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	71 900,00 €
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	9 460,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 890,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	45 299,00 €
TOTAL dépenses réelles hors opérations		133 549,00 €

Par Opérations

120	EXTENSION & AMENAGEMENTS CIMETIERE	234 600,00 €
2019004	TVX VOIRIE-ENFOUIS RTE DOUHET-T1&2/compl	726 824,48 €
2019005	TVX VOIRIE-ENFOUIS RUE POMPIDOU/VARENNES	29 124,00 €
2020001	ACHATS TERRAINS VOIRIE	25 380,00 €
2020005	AMENAGEMENT BUREAUX MAIRIE	5 668,17 €
2021001	EXTENSION ET AMENAGEMENT DES ST	295 300,00 €
2021002	EQUIPEMENT SERVICES TECHNIQUES	35 240,00 €
2021003	BATIMENTS PUBLICS	90 541,00 €

2021004	EQUIPEMENT INFORMATIQUE	4 200,00 €
2021005	MARCHE	51 250,00 €
2021006	AMENAGEMENT DE LA PLAGE	27 600,00 €
2022002	PARC VEHICULE	9 000,00 €
2022003	RENOVATION LOCAL ARCHIVES	3 000,00 €
2022004	VOIRIE & RESEAUX EAUX PLUVIALES	112 005,00 €
2023001	REVISION DU PLU	69 900,00 €
2023002	VIDEO PROTECTION	113 300,00 €
2023003	AIRE DE JEUX BOULASSIERS	8 000,00 €
Total dépenses réelles opérations		1 840 932,65 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	104 637,36 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	3 994,54 €
Total dépenses d'ordre		108 631,90 €
Total dépenses d'investissement		2 083 113,55 €

Recettes

001	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	898 272,78 €
10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	58 000,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	500,00 €
024	PRODUITS DES CESSIONS IMMOBILIERES	277 000,00 €
Total recettes hors opérations		1 233 772,78 €
2021006	AMENAGEMENT DE LA PLAGE	1 040,00 €
2022004	VOIRIE & RESEAUX PLUVIALES	43 905,00 €
2023003	AIRE DE JEUX BOULASSIERS	1 700,00 €
Total recettes réelles opérations		46 645,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	627 697,87 €
28 (040)	Amortissements	66 366,00 €
041	Opérations d'ordre section investissement	108 631,90 €
Total recettes d'ordre		802 695,77 €
Total recettes d'investissement		2 083 113,55 €

Le Conseil Municipal :

- **VOTE** le budget 2023 de la Commune par nature :
 - ✓ au niveau du CHAPITRE pour la section d'investissement
 - ✓ avec les chapitres « Opérations d'équipement »
 - ✓ au niveau du CHAPITRE pour la section de fonctionnement,
- **VOTE** globalement le budget Primitif en équilibre de l'exercice 2023 de la commune transmis par annexe et dont la synthèse est présentée ci-dessus.

Délibéré à la majorité des membres présents ou représentés,

Adopté par	11	Voix	Majorité
Présents ou représentés	12	Voix	
Exprimés	12	Voix	
POUR	11	Voix	
CONTRE	01	Voix	M. Roger RENARD
ABSTENTION			
NPPV			

14 Budget annexe Camping : Vote du budget primitif 2023

Les documents ci-joints vous présentent la prévision pour 2023 par chapitres en fonctionnement « VUE D'ENSEMBLE » ci-dessous et par opérations en investissement annexées.

Camping Section de fonctionnement

Dépenses

011 - Charges à caractère général	155 685,00€
012 - Charges de personnel et frais assimilés	140 300,00€
65 - Autres charges de gestion courante	8 100,00€
68 - Dotations aux provisions	200,00€
69 - Impôts sur les bénéfices	3 700,00€
Total dépenses réelles	307 985,00€
042 - Amortissements	38 948,00€
023 - Virement à la section d'investissement	5 929,62€
Total dépenses d'ordre	44 877,62€
Total dépenses de fonctionnement	352 862,62€

Recettes

70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	273 740,00€
75 - Autres produits de gestion courante	10,00€
013 – Atténuations de charges	200,00€
Total recettes réelles	273 950,00€
002 - Excédent reporté	78 912,62€
Total recettes de fonctionnement	352 862,62€

Section d'investissement

Dépenses

Opérations		
2022001	Rénovation réseaux et bâtiments	311 067,37 €
2023001	Rénovation local entretien	50 450,00 €
Total dépenses d'investissement		361 517,37 €

Recettes

.001	Excédent d'investissement reporté	316 639,75 €
Total recettes hors opérations		316 639,75 €
40	Amortissements	38 948,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	5 929,62 €
Total recettes d'ordre		44 877,62 €
Total recettes d'investissement		361 517,37 €

Le Conseil Municipal :

- **VOTE** le budget 2023 du Camping par nature :
 - ✓ au niveau du CHAPITRE pour la section d'investissement
 - ✓ avec les chapitres « Opérations d'équipement »
 - ✓ au niveau du CHAPITRE pour la section de fonctionnement,
- **VOTE** globalement le budget Primitif en équilibre de l'exercice 2023 du camping transmis par annexe et dont la synthèse est présentée ci-dessus.

Délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Adopté par	12	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	12	Voix	
Exprimés	12	Voix	
POUR	12	Voix	
CONTRE			
ABSTENTION			
NPPV			

15 Budget principal : Affectation des subventions de fonctionnement et d'équipement 2023

Considérant les prévisions de crédits au budget primitif 2023 à affecter pour les participations de fonctionnement et d'investissement aux organismes de coopération intercommunale, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** d'allouer comme suit :

Communauté de Commune Pôle instructeur Urba, préventeur, CEP...	6216	35 000,00€
Communauté de Commune Participation travaux réparation de la Digue maçonnée	657351	30 000,00€
Communauté de Commune CLECT transfert de charges + GEMAPI	739211	205 000,00€
Communauté de Commune Moulin de la Brée	2041412	3 350,00€
Syndicat des eaux	65738	500,00€
CCAS	657362	6 300,00€
CIAS	65568	750,00€
SIVOS	65568	155 000,00€
SIFICES	65568	F 15 725,00€
Collège Pertuis d'Antioche	2041512	I 5 535,00€
SIEM	65568	400,00€
Syndicat départ. de la voirie	657358	150,00€
SOLURIS	65568	2 865,00€
Syndicat mixte Marennes Oléron PETR	657358	750,00€
CEPMO	2041512	575,00€
SDEER 2023	204182	126 120,00€
RESE	204182	5 500€
Conseil Départemental	204182	43 905,00€

Délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Adopté par	12	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	12	Voix	
Exprimés	12	Voix	
POUR	12	Voix	
CONTRE			
ABSTENTION			
NPPV			

16 Budget principal : Attribution des subventions aux associations 2023

Considérant les prévisions de crédits au budget primitif 2023 à affecter pour les subventions aux associations et autres personnes de droit privé, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** d'attribuer aux associations les subventions suivantes :

Associations et autres personnes de droit privé	Subvention 2023
Foyer Brénais	5 000€
Assoc des parents d'élèves st denis-la brée	400€
Amicale des Sapeurs-Pompiers de St Denis d'Oléron	200€
Donneurs de Sang Bénévoles de St-Georges La Brée St Denis	200€
ACCA Chasse	160€
Sté de Musique "La Philharmonique"	200€
Judo Club d'Oléron	80€
Club Gym Oléron	80€
Ile d'Oléron Football Club	160€
Tennis Club La Raquette Cayenne	80€
AMAO Karaté	160€
Association ArTborescence (théâtre)	80€
Les Baladins d'Antioche	40€
1,2,3 Eveil St Georges	100€
Association Océan	200€
Les Déjhouqués	50€
Les Restaurants du cœur	100€
Association des Médailleurs Militaires	50€
UNC UNCAFN Oléron	50€
Santiago Association	500€
Le Refuge Oléronais	400€
Fondation 30 millions d'amis	360€
Association ALTEA-CABESTAN (violences intrafamiliales)	160€
France Alzheimer 17	50€
Association Prévention routière	100€
Comité Oléron FNACA	100€
TOTAL	8 980€

Délibéré à la majorité des membres présents ou représentés,

Adopté par	11	Voix	Majorité
Présents ou représentés	12	Voix	
Exprimés	12	Voix	
POUR	11	Voix	
CONTRE	01	Voix	M. Roger RENARD
ABSTENTION			
NPPV			

17 FINANCES LOCALES – Budget principal Commune : Provision 2023

L'article R2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une provision doit être constituée par délibération du Conseil Municipal lorsque le recouvrement sur compte de tiers est compromis.

Considérant les sommes restant à recouvrer et compte tenu du risque d'irrecouvrabilité, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** la constitution d'une provision à hauteur de 1 500€ pour dépréciation des charges financières et **DIT** que cette somme est inscrite à l'article 686 du budget primitif 2023 de la Commune.

Délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Adopté par	12	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	12	Voix	
Exprimés	12	Voix	
POUR	12	Voix	
CONTRE			
ABSTENTION			
NPPV			

18 FINANCES LOCALES – Budget annexe Camping : Provision 2023

L'article R2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une provision doit être constituée par délibération du Conseil Municipal lorsque le recouvrement sur compte de tiers est compromis.

Considérant les sommes restant à recouvrer et compte tenu du risque d'irrecouvrabilité, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** la constitution d'une provision à hauteur de 200€ pour dépréciation des actifs circulants et **DIT** que cette somme est inscrite à l'article 6817 du budget primitif 2023 du Camping.

Délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Adopté par	12	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	12	Voix	
Exprimés	12	Voix	
POUR	12	Voix	
CONTRE			
ABSTENTION			
NPPV			

19 DOMAINE et PATRIMOINE – Retrait de la délibération n°02 en date du 14 décembre 2022 instaurant la cession du bien « Maison d'habitation » sis 1 avenue des Acacias La Brée les Bains cadastré A729 à Mme BOURGOIS Myriam demeurant 226 rue de la Douane Domino 17190 Saint Georges d'Oléron suite à l'abandon du projet du bénéficiaire

Le Conseil Municipal, par délibération n°01 du 19 octobre 2022, a autorisé M. Le Maire à vendre le bien immobilier : Maison d'habitation sis 1 avenue des Acacias La Brée les Bains. Par délibération n°02 du 14 décembre 2022, ce dernier a autorisé cette vente à Mme BOURGOIS. Cependant l'agence FORT nous informe que cette dernière a abandonné son projet d'achat du bien susmentionné.

Vu les articles L 242-3 et L 242-4 du code de relations entre le public et l'administration relatifs à l'abrogation et le retrait d'un acte administratif sur demande du bénéficiaire, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** le retrait de la délibération n°02 en date du 14 décembre 2022 instaurant la cession du bien « Maison d'habitation » sis 1 avenue des Acacias La Brée les Bains cadastré A729 à Mme BOURGOIS Myriam demeurant 226 rue de la Douane Domino 17190 Saint Georges d'Oléron,
- **DIT** que le retrait s'applique à compter de sa date d'adoption,
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer tous documents nécessaires à ce dossier.

Délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Adopté par	12	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	12	Voix	
Exprimés	12	Voix	
POUR	12	Voix	
CONTRE			
ABSTENTION			

20 – DOMAINE et PATRIMOINE – Cession du bien « Maison d'habitation » sis 1 avenue des Acacias La Brée les Bains cadastrée A729 à M. et Mme Nicolas et Amandine BOISSEAU demeurant 61 rue de Missy 17000 LA ROCHELLE.

La délibération n°01 du Conseil Municipal du 19 octobre 2022 a autorisé M. Le Maire à vendre le bien immobilier : « Maison d'habitation » sis 1 avenue des Acacias à La Brée les Bains. Le Conseil Municipal, par cette même délibération, s'est entendu à ce que le bien soit proposé à la vente sur l'estimation haute soit 240 000 €.

M. et Mme Nicolas et Amandine BOISSEAU demeurant 61 rue de Missy 17000 LA ROCHELLE, ont fait une proposition d'achat portant le montant de l'acquisition à 240 000 € hors frais d'acte d'acquisition.

L'agence FORT sise 2, Place Gaston Robert 17840 La Brée les Bains, a été mandatée pour établir l'offre d'achat, ci-annexée.

Aussi le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'offre d'achat établie par l'Agence FORT sise 2, place Gaston Robert 17840 La Brée les Bains,
- **DÉCIDE** de procéder à la cession du bien : Maison d'habitation d'une contenance de 120m² situé 1 avenue des Acacias sur la commune de La Brée Les Bains référencé au cadastre section A729 au prix de 240 000 euros hors frais d'acte d'acquisition à M. et Mme Nicolas et Amandine BOISSEAU demeurant 61 rue de Missy 17000 LA ROCHELLE,
- **CHARGE** l'office notarial S.C.P. « Catherine BOURGOIN, Bénédicte FAUCHEREAU, Charles RAGEY notaires associés », dont le siège est à SAINT-PIERRE D'OLERON (Charente-Maritime), 7 rue de la République, de l'établissement de tous les actes correspondants,
- **AUTORISE** M. Le Maire à remplir toutes les formalités administratives et à signer tous documents et actes nécessaires à la réalisation de cette cession,

- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget de l'année en cours.

Délibéré à la majorité des membres présents ou représentés,

Adopté par	11	Voix	Majorité
Présents ou représentés	12	Voix	
Exprimés	12	Voix	
POUR	11	Voix	
CONTRE	01	Voix	M. Roger RENARD
ABSTENTION			
NPPV			

Compte rendu des décisions du Maire

Néant

Questions diverses

Levée de séance à 20h12

Approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal du 23/05/2023

Le secrétaire de séance



M. Didier BLANCKAERT

Le Maire



M. Philippe CHEVRIER

Affiché le : 26 MAI 2023